

## Exploitation apicole spécialisée dans la production de miel sous label **AOP Miel de Corse** **Mele di Corsica**

Vente majoritaire en demi-gros à des magasins locaux  
(GMS, magasins spécialisés)

L'AOP garantit la preuve de l'origine Corse et la qualité  
des miels récoltés et commercialisés



### RÉSEAU D'EXPLOITATIONS DE RÉFÉRENCE



Les cas-typés ont pour objectif de **modéliser le fonctionnement d'un système d'exploitation** viable et reproductible. Le système décrit ici se base sur 5 exploitations enquêtées entre 2013 et 2015. Il a été construit collectivement, en se basant sur les données du Réseau d'exploitations de référence<sup>1</sup>, par l'ITSAP et grâce à l'expertise de terrain du Syndicat AOP Miel de Corse – Mele di Corsica.

- 200 à 220 colonies hivernées
- 140 à 150 colonies en production
- Abeille locale
- Exploitation individuelle
- 1 UTH<sup>2</sup> + aide familiale
- Au micro-BA<sup>3</sup> (micro bénéficiaire agricole)
- 4 ou 5 miellées
- 15 000 à 20 000 km parcourus/an
- Commercialisation en magasin (+ vente en direct)

## Sommaire

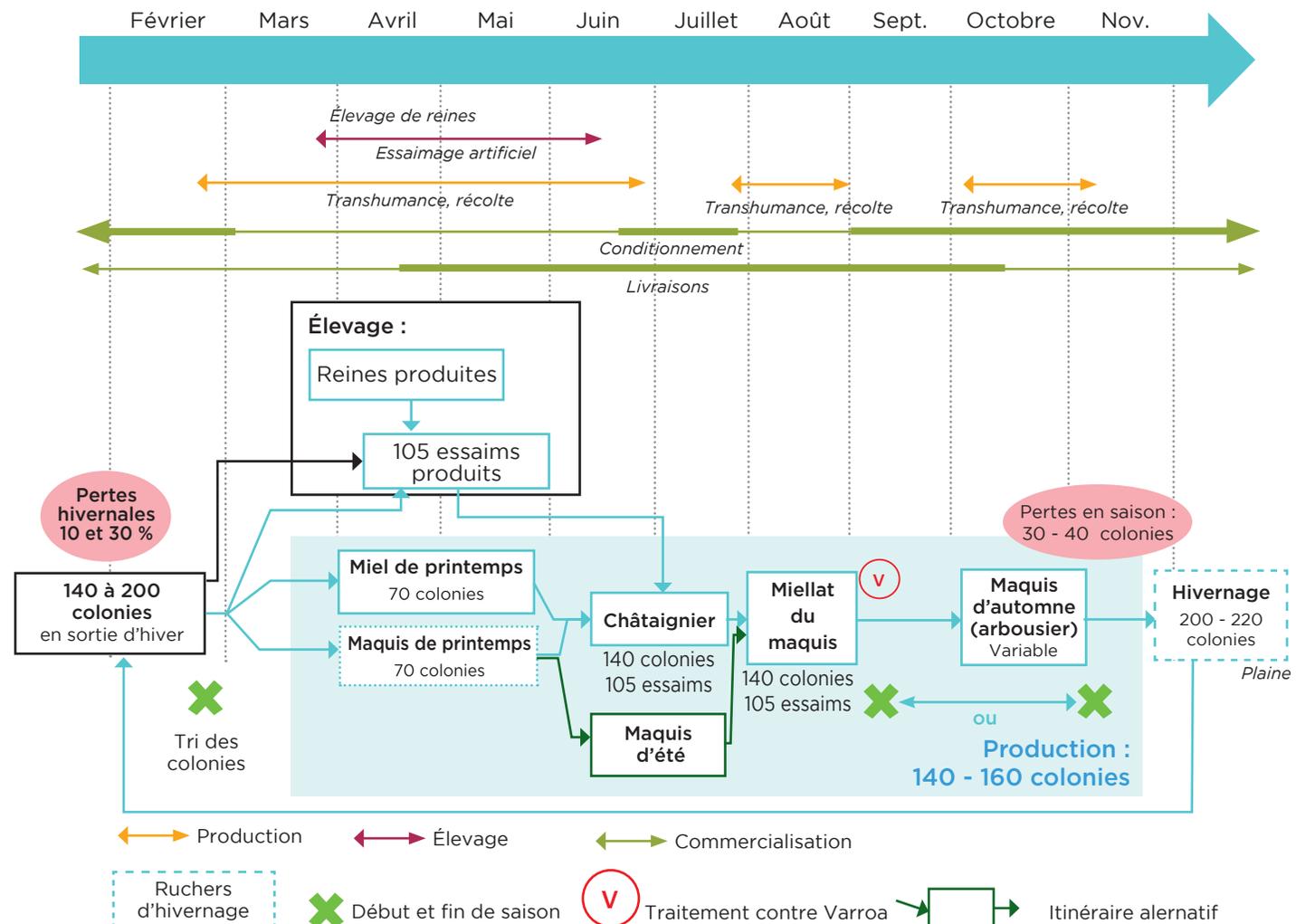
|  |   |
|--|---|
| Organisation de la saison                  | 2 |
| Répartition du temps de travail            | 3 |
| Production et prix moyen de vente          | 3 |
| Répartition du produit brut et des charges | 4 |
| Résultats économiques                      | 4 |
| Forces et faiblesses de l'exploitation     | 4 |

<sup>1</sup> Anciennement appelé OTE (Observatoire technico-économique)  
<sup>2</sup> UTH : Unité de Travail Humain  
<sup>3</sup> Régime fiscale du micro-bénéficiaire agricole

## Organisation de la saison

Les apiculteurs visent 4 à 5 miellées par an, dont les deux principales sont celles du châtaignier et du miellat du maquis. Depuis l'arrivée du cynips du châtaignier, les apiculteurs ont tendance à répartir leurs ruches sur plusieurs endroits pour maximiser leurs productions. En Corse, l'achat de cheptel en dehors de l'île est interdit. La maîtrise de l'élevage apparaît indispensable pour assurer la pérennité de l'exploitation.

**Figure 1 : Schéma de gestion du cheptel, élevage et transhumances. La saison se termine fin août ou fin octobre (croix vertes) selon la transhumance ou non sur arbousier**



## Répartition du temps de travail

|   | Travail en saison  | Travail hors saison  |
|---|--|--|
| <b>Suivi des ruches, production</b>       | Élevage, production (trانشumances, récoltes, suivi des colonies) | Recherche des emplacements<br>Nettoyage et désinfection du matériel            |
| <b>Commercialisation</b>                  | Conditionnement des produits<br>Livraisons importantes           | Négociation des contrats<br>Conditionnement des produits<br>Livraisons faibles |
| <b>Travail administratif et financier</b> | Tenue du cahier de miellerie et du cahier d'élevage              | Comptabilité et déclaration des ruches   |

Source : Réseau d'exploitations de références

- Travail réparti tout au long de l'année
- Le pic de travail a lieu de mars à mai : élevage de reines, création d'essaims, trانشumances, récoltes, suivi des colonies et commercialisation (Figure 1).
- Stock de produits conditionnés constitué hors saison de production. Ce stock peut être cependant limité par la capacité de stockage de l'exploitation. L'apiculteur doit continuer à conditionner et livrer les produits pendant la saison apicole.

## Production et prix moyen de vente

### Production

En moyenne, **5,1 tonnes de miel** sont produites chaque année, avec de fortes variations d'une année à l'autre, selon les conditions météorologiques, sanitaires et la localisation des ruchers. Les volumes de production des miellées sont également fortement variables selon les années.

| Rendement annuel moyen (kg/colonie) |    |
|-------------------------------------|----|
| Par colonie hivernée                | 24 |
| Par colonie mise en production      | 36 |

Source : Réseau d'exploitations de référence entre 2013 et 2015

**ATTENTION :** Les rendements indiqués sont considérés pour un apiculteur ayant de l'expérience et une bonne maîtrise de ses colonies.

### Prix moyens de vente en demi-gros (€ HT / kg)

|                                    | 2013 <sup>(1)</sup> | 2014 <sup>(1)</sup> | 2015 <sup>(1)</sup> | 2016 <sup>(1)</sup> | 2017 <sup>(2)</sup> | 2018 <sup>(2)</sup> |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Miel de printemps</b>           | 11,7                | 12,2                | 12,3                | 15,0                | 16,8                | 18,9                |
| <b>Miel de maquis de printemps</b> | 11,5                | 11,7                | 12,2                | 13,4                | 15,0                | 16,8                |
| <b>Miel de châtaigneraie</b>       | 11,0                | 11,3                | 11,9                | 13,4                | 15,0                | 16,8                |
| <b>Miel de miellats du maquis</b>  | 10,9                | 11,1                | 11,6                | 13,1                | 14,6                | 16,4                |
| <b>Miel de maquis d'automne</b>    | 11,4                | 11,7                | 12,2                | 13,4                | 15,0                | 16,8                |

Sources : (1) Réseau d'exploitations de référence (2) AOP Miel de Corse

L'augmentation générale du prix du miel est principalement due à la diminution des productions et à la raréfaction de certains miels.

### Commercialisation : 95 % en demi-gros (en pots aux magasins locaux, supérettes et magasins spécialisés)

Miels sous Appellation d'Origine Protégée (AOP Miel de Corse - Mele di Corsica).

Approvisionnement **toute l'année** et en particulier **pendant la saison touristique** (avril à octobre).

Certains apiculteurs vendent une partie de leur production en **direct**.

Certains vendent une partie de leur miel **en vrac** dans le cadre de la **filière de qualité Carrefour**.

### Lutte contre Varroa

**Stratégie régionale** de lutte contre Varroa : l'ensemble des ruches sont **traitées après la miellée de miellat** début septembre.

En **conventionnel** : en alternant 4 années Apivar et 1 année Apistan.

En **Bio** : Apiguard ou Apilifevar.

### Nourrissement

Peu de nourrissement en Corse : **1,3 kg** équivalent sucre\* par colonie hivernée (en moyenne).

Nourrissement variable selon les conditions climatiques (exemple : en cas de sécheresse).

Le cahier des charges AOP Miel de Corse interdit de nourrir les colonies au moins 15 jours avant le début d'une miellée.

### Renouvellement du cheptel : élément clé de la réussite des exploitations

Taux de pertes hivernales : **10-30 %** (variable)

Taux de renouvellement des reines : au moins **50 %** par an  
**100-110 essaims créés**

Introduction de reines vierges ou fécondées produites sur l'exploitation

Taux de réussite des essaims : **80 %** (70 à 95 %)

Taux de réussite du greffage : **60 %** (50 à 80 %)

### Renouvellement des cires

2 à 3 cadres/ruche renouvelés chaque année

**65 kg** de cire produite sur l'exploitation  
Cire travaillée avec un cérificateur solaire sur place

Cire gaufrée à l'extérieur de l'exploitation

### Bâtiments et matériel

**Bâtiment d'environ 220 m<sup>2</sup> soit 1 m<sup>22</sup> par colonie, dont :**

- Zone d'extraction
- Zone de conditionnement
- Zone de stockage du miel (avec contrôle de la température et de l'humidité)
- Zone de stockage du matériel (sous abris, non fermé)

#### Matériel :

- **Trانشumance** : 4x4 + remorque (capacité de 60 ruches avec 1 hausse), grue
- **Miellerie** : extracteur 42 cadres, centrifugeuse, chariot élévateur, transpalette et pompe doseuse

\*Les produits distribués pour le nourrissement glucidique des colonies n'ont pas tous des concentrations en sucres équivalentes. Un taux de conversion est utilisé pour obtenir une quantité en « kg équivalent sucre », il correspond au taux de concentration en sucres du produit.

## Forces et faiblesses de l'exploitation

### FORCES

- Marché diversifié et sécurisé
- Des productions bien valorisées grâce à l'AOP Miel de Corse et au tourisme
- Un système peu consommateur d'intrants (autonomie en cire, en élevage, peu de nourrissage)

### FAIBLESSES

- Marché exigeant (gamme de miel et approvisionnement même en période de production)
- Une charge de travail importante entre avril et novembre (8 mois)
- Des résultats variables, un bon contrôle des stocks et des investissements est indispensable
- Système exigeant en élevage

Avec le soutien financier de :



Nous remercions les apiculteurs qui ont accepté de donner de leur temps pour aider la filière à acquérir des données de références sur le fonctionnement des exploitations apicoles professionnelles.

Une version longue du document est disponible auprès des ADA, du GPGR, d'ADA France et de l'ITSAP.

## Répartition du produit brut et des charges

**Le produit brut de l'exploitation** : valeur des productions de l'exploitation (vendues ou stockées) et des éventuelles subventions d'exploitation.

Le produit brut de l'exploitation est en moyenne de 340 € HT par colonie hivernée et les charges en moyenne de 239 € HT par colonie hivernée.

Comme pour toute exploitation apicole, **la gestion des stocks** est très importante étant donnée la variation de la productivité d'une année à l'autre. Cette gestion permet d'assurer une **certaine stabilité entre les années**, à la fois en termes de gamme de miels proposés et de chiffre d'affaires. En effet, les apiculteurs doivent pouvoir fournir l'ensemble des miels Corse dès avril, début de la saison touristique à plusieurs endroits pour maximiser leur commercialisation. En Corse, l'achat de cheptel en dehors de l'île est interdit. La maîtrise de l'élevage apparaît indispensable pour assurer la pérennité de l'exploitation.

Figure 2 : Produit brut moyen de l'exploitation (71 550 €) hors subventions d'exploitation

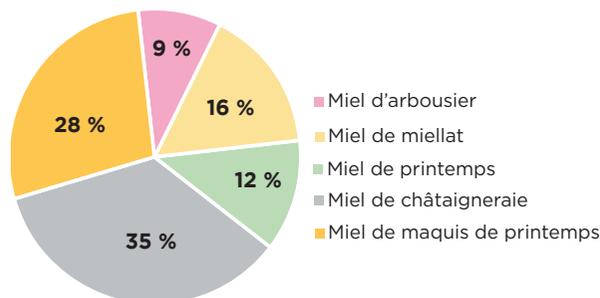
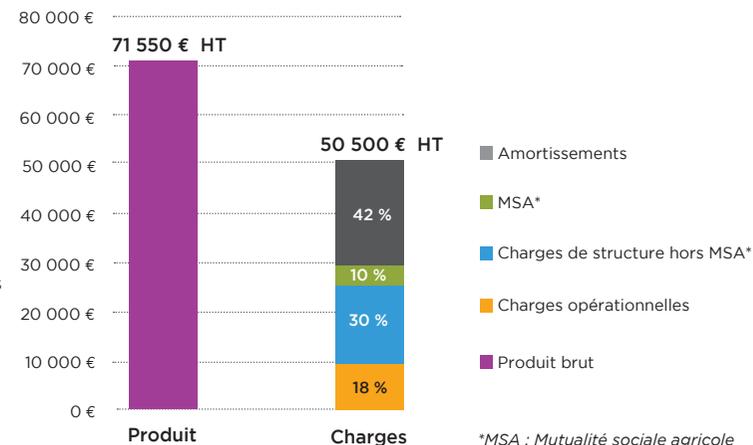


Figure 3 : Répartition du produit brut (hors subventions d'exploitation) et des charges de l'exploitation (hors frais financiers)



\*MSA : Mutualité sociale agricole

## Résultats économiques

**L'Excédent brut d'exploitation (EBE)** : solde entre le produit total et les charges opérationnelles et de structure.

**Le résultat courant (RC)** : solde entre le produit total et les charges totales. Il est un indicateur de la rentabilité de l'exploitation.

**EBE = 42 400 €**

**RC = 20 950 €**

L'EBE et donc le RC varient selon les conditions de l'année et les rendements en miel. En moyenne pour une « mauvaise » année, l'EBE peut être de 11 550 €, amenant ainsi à un RC négatif. Attention, les aides et les frais financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul des résultats économiques.